

15^{ème} Tour Cyclotouriste du Grand Cognac 14 Avril 2024

Règlement de la randonnée

La participation à l'événement implique l'acceptation pleine et entière au présent règlement.

Inscriptions

Les inscriptions auront lieu sur place à partir de 7h30. Le départ est non groupé, échelonné entre 8h et 10h

Cette randonnée est ouverte à tous : licencié(e) ou non à une fédération, pourvu qu'il (elle) ne présente aucune contre, indication à la pratique du vélo. Les concurrents attestent de leur aptitude à la pratique du cyclotourisme et ne doivent pas s'engager sur des circuits dont le kilométrage dépasse leur capacité physique.

Tout participant devra remplir un bulletin d'engagement.

Chaque participant pourra consulter le parcours ainsi que le présent règlement qui seront affichés sur le lieu de départ. Ce parcours sera fléché au sol et les participants pourront télécharger le parcours en format GPX à partir du site web www.openrunner.fr

Un plan des circuits vous sera remis lors de votre inscription avec numéros téléphones organisation et secours.

Départ et arrivée

Le départ et l'arrivée auront lieu au gymnase Félix Gaillard à Cognac (16100)
La fin de l'événement est programmée pour 12h45.

Ravitaillement

Un café d'accueil sera proposé au départ.
Un ravitaillement sera proposé à Javrezac de 9h à 11h.
Un pot de l'amitié clôturera la manifestation.

Mesures sanitaires

Les organisateurs appliqueront le protocole sanitaire en vigueur le jour de la manifestation.

Sécurité

Cette randonnée n'est pas une course, ne comporte aucun classement et se déroule à allure libre sur route ouverte à la circulation, les participants sont considérés en excursion personnelle et ils s'engagent à respecter strictement le code de la route, porter le casque, respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur et respecter les autres en faisant preuve de courtoisie sans prendre de risques inconsidérés. Leur responsabilité personnelle demeure pleine et entière au regard de ces consignes.

Sur le parcours, un espace de sécurité, entre chaque groupe constitué de 20 cyclos maximum doit permettre aux véhicules à moteur d'effectuer les manœuvres de dépassement et de se rabattement en toute sécurité.

Participation des mineurs

Les jeunes mineurs, licenciés ou non, devront être accompagnés soit d'un parent ou représentant légal, soit d'un encadrement qualifié.

Assurance des organisateurs et des participants

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par le participant, la responsabilité du Cognac Cyclotourisme Club ne saurait être engagée en aucun cas.

Eco-responsable

Les participants s'engagent à respecter la nature et ne pas la souiller de déchets quelconques.

Droit à l'image

Du fait de leur inscription, les participants acceptent que les organisateurs se réservent le droit d'utiliser leur image à des fins de promouvoir l'événement.

Annulation

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événements climatiques, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de mettre une barrière horaire, de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à quelconque remboursement.